



Nouvelle version du Rapport de votre offre de services en établissement et hors établissement

La RAMQ, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, rend disponible une nouvelle version du Rapport de votre offre de services en établissement et hors établissement (ROSEH) dans ses services en ligne.

Dans cette nouvelle version, le ROSEH vise à synthétiser les informations concernant vos patients pris en charge dans le cadre du Programme GMF et à vous faire connaître les habitudes de consommation de soins de l'ensemble de vos patients inscrits.

Le ROSEH couvre une période de 12 mois et est dorénavant produit trimestriellement. Actuellement, deux ROSEH sont disponibles : le premier couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et le second, la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Par la suite, le ROSEH sera produit au cours du 4^e mois suivant l'échéance d'un trimestre basé sur l'année civile.

Ce ROSEH présente le détail des inscriptions faites en GMF et en GMF-U pondérées selon les critères du [Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille](#) (Programme GMF). De plus, il regroupe les données de votre pratique hors GMF, s'il y a lieu. Finalement, vous pouvez visualiser le profil de votre clientèle ainsi que ses habitudes de consommation de soins.

Ce rapport sera **bonifié ultérieurement**.

Selon votre situation, les activités d'inscription peuvent être réparties en trois tableaux différents :

- le premier, le cas échéant, présente le nombre de patients inscrits auquel s'applique la pondération selon les critères établis par le programme GMF;
- le deuxième, le cas échéant, présente le nombre de patients inscrits dans un lieu de suivi en GMF-U lorsque vous êtes rémunéré selon les dispositions de l'*Entente particulière ayant pour objet la détermination de certaines conditions d'exercice et de rémunération du médecin enseignant* (42). Les patients peuvent être inscrits en GMF ou hors GMF;
- le troisième, le cas échéant, présente le nombre de patients inscrits hors GMF.

Tous les médecins qui font l'inscription de patients auront accès aux sections suivantes :

- une section concernant la répartition démographique de leur clientèle inscrite ainsi que de la population de leur territoire principal de pratique. La répartition des patients vulnérables et très vulnérables est faite en fonction des critères du programme GMF;

- une section dressant le portrait de consommation des soins par les patients inscrits ainsi que des visites servant au calcul du taux d'assiduité. Le taux d'assiduité est calculé selon les modalités de l'Entente et du Programme GMF et concerne l'ensemble des patients inscrits. Pour plus d'information, voir la section [Calcul du taux d'assiduité](#) de la rubrique *Inscription de la clientèle*, sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site Web de la RAMQ.

Comme les données du ROSEH sont mises à jour trimestriellement, le taux d'assiduité est dynamique et peut fluctuer légèrement d'une production trimestrielle à l'autre puisqu'il est établi en considérant les données de facturation compilées des quatre derniers trimestres.

Votre ROSEH ainsi qu'un guide explicatif se trouvent dorénavant dans le menu de gauche du service en ligne *Rapports informationnels – Portrait de la pratique*. Le guide explicatif vous permettra de comprendre comment les différents indicateurs ont été interprétés à partir des données compilées par la RAMQ.

Tout commentaire et toute suggestion en lien avec le ROSEH doivent parvenir à la RAMQ par la messagerie sécurisée. **Aucune réponse ne vous sera retournée.**

Le ROSEH remplace le rapport d'organisation des services de la clientèle inscrite (ROSPI), dont les données n'étaient plus à jour. Le ROSPI ne paraît plus dans le service en ligne *Rapports informationnels – Portrait de la pratique*.

Services en ligne de la Régie

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous inscrire aux services en ligne de la RAMQ en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne de la section réservée à votre profession au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, ou en communiquant avec le Centre d'assistance aux professionnels.